

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 26 janvier 2022

### **180 personnes mises à l'abri dans une opération conduite à Pantin (93)**

**Les services de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ont procédé à une opération de mise à l'abri de migrants à Pantin avec l'appui des services de la préfecture de la région d'Île-de-France, et des services de la Police nationale.**

Un campement de migrants, originaires principalement d'Afghanistan, s'était formé à Pantin, depuis le début de l'année, sur les berges (quais bas) du canal de l'Ourcq au niveau du pont de la mairie de Pantin et de la station de métro Raymond Queneau. En raison de la crise sanitaire et des risques liés à la proximité des riverains avec les migrants, la préfecture de la Seine-Saint-Denis a décidé de procéder au démantèlement de ce campement, et de mettre à l'abri, **avec les services de la préfecture de la région d'Île de France**, ses occupants dans des structures d'hébergement temporaire réparties sur l'ensemble du territoire francilien.

Cette opération s'inscrit dans une stratégie d'ensemble de reconquête de l'espace public et de la prise en compte de ses occupants vivant dans des conditions sanitaires précaires qui ne permettent pas l'application des mesures de protection face à la COVID-19.

Ce matin, **180 personnes, dont 18 personnes en famille et 162 hommes isolés** ont été prises en charge. Elles se sont toutes vues proposer une situation d'hébergement d'urgence et bénéficieront d'un diagnostic social, sanitaire et administratif.

Concernant la situation sanitaire, des autotests ont été distribués à l'ensemble des hommes pris en charge. Les familles se verront proposer un test de dépistage antigénique à leur arrivée dans la structure d'accueil. En cas de test positif, il leur sera proposé une orientation vers un centre réservé aux personnes testées positives, dont l'état de santé ne requiert pas d'hospitalisation.

A l'issue de leur évaluation administrative, les personnes sont redirigées vers des structures adaptées à leur situation, qu'il s'agisse de structures du Dispositif National d'Accueil (HUDA, CADA...) pour les demandeurs d'asile, de Centres provisoires d'hébergement pour les réfugiés ou de structures d'hébergement de droit commun (halte de nuit, hôtel social, ...).

**L'Etat engagé auprès des sans-abris face à la crise sanitaire**

Les services de l'Etat en Île-de-France sont pleinement mobilisés afin que chaque personne en situation de rue, quel que soit son statut, puisse se voir proposer une solution d'hébergement.

La mobilisation de l'Etat pour accompagner les personnes les plus précaires est permanente. En Île-de-France, chaque nuit, ce sont 155 000 personnes en situation de précarité qui bénéficient ainsi d'une prise en charge au titre de l'hébergement.

Cette opération s'est déroulée sans incident grâce au concours de l'ensemble des acteurs mobilisés : agents des différents services de l'État, des services municipaux de la ville de Pantin, de la ville de Paris et les acteurs associatifs.

**Contact presse**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

[@Prefet75\\_IDF](#)

**Bureau de la communication interministérielle**

**(Préfecture de la Seine-Saint-Denis)**

Tél. : 01 41 60 60 35 / 07 86 04 36 49

Mél : [pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr](mailto:pref-presse@seine-saint-denis.gouv.fr)

[www.seine-saint-denis.gouv.fr](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr) / [@Prefet93](#)